



Envoyé en préfecture le 23/03/2017

Reçu en préfecture le 23/03/2017

Stipulé le 23/03/2017
ID : 077-217701226-20170320-CM_20032017_1-DE

Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
10.03.2017

Date d'affichage
14.03.2017

Nombre de Conseillers

en exercice : 35

présents : 25

votants : 35

OBJET

**01 – Approbation du
Compte de Gestion 2016**

L'an deux mil dix-sept, le vingt mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO.

Absents représentés

M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – Mme J. FOURGEUX par M. C. DELPUECH – M. B. BAILLY par Mme F. SAVY – Mme C. KOZAK par Mme J. BREDAS – M. Y. LERAY par M. M. BAFFIE – Mme D. LABORDE par M. F. BOURDEAU – M. M. HAMDANI par Mme M. FLEURY – Mme KD. MAKOUTA par M. P. SEDARD – Mme MC. BARTHES par M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX par M. P. SAINSARD.

Madame Gaëlle RACKELBOOM a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des Collectivités territoriales,

APRES s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

APRES s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

VU l'avis de la commission administration-finances,

CONSIDERANT que le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier Principal est exact,

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1 - DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 21 mars 2017

**Le Député-Maire
Guy GEOFFROY**

Signé

Pour : 35

Contre : -

Abstentions : -

Exécutoire le 24 MARS 2017

La présente délibération peut faire l'objet :

D'un recours administratif adressé au Député-Maire par lettre recommandée avec avis de réception dans les deux mois qui suivent sa notification et/ou son affichage ;

D'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou son affichage. Ce délai est interrompu et conservé au profit du demandeur en cas de recours administratif préalable.

Envoyé en préfecture le 23/03/2017

Reçu en préfecture le 23/03/2017

Affiché le 23/03/2017

ID : 077-217701226-20170320-CM_200

077025
 TRÉS. SENART GESTION PUBLIQUE LO
 1-DE



16300 - COMBS LA VILLE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

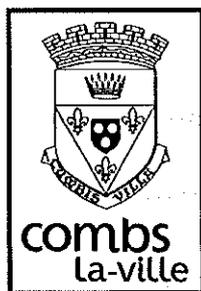
Annexe à la délibération n° 01 du CM du 20/03/2017
 II-1
 Exercice 2016
GED

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	8 450 962,71	30 497 239,08	38 948 201,79
Titres de recettes émis (b)	4 802 254,49	28 535 174,29	33 337 428,78
Réductions de titres (c)	0,00	168 197,74	168 197,74
Recettes nettes (d = b - c)	4 802 254,49	28 366 976,55	33 169 231,04
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	8 450 962,71	30 497 239,08	38 948 201,79
Mandats émis (f)	4 106 358,65	28 455 179,90	32 561 538,55
Annulations de mandats (g)	8 952,51	763 866,71	772 819,22
Dépenses nettes (h = f - g)	4 097 406,14	27 691 313,19	31 788 719,33
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	704 848,35	675 663,36	1 380 511,71
(h - d) Déficit			



RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement	-1 149 307,30	0,00	704 848,35	0,00	-444 458,95
Fonctionnement	3 817 082,38	1 464 686,37	675 663,36	0,00	3 028 059,37
TOTAL I	2 667 775,08	1 464 686,37	1 380 511,71	0,00	2 583 600,42
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	2 667 775,08	1 464 686,37	1 380 511,71	0,00	2 583 600,42



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

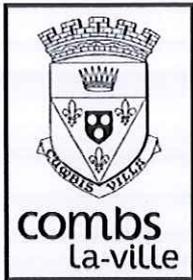
Date de convocation 10.03.2017	L'an deux mil dix-sept, le vingt mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.
Date d'affichage 14.03.2017	Présents M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO.
Nombre de Conseillers en exercice : 35 présents : 25 votants : 33	Absents représentés Mme J. FOURGEUX par M. C. DELPUECH – M. B. BAILLY par Mme F. SAVY – Mme C. KOZAK par Mme J. BREDAS – M. Y. LERAY par M. M. BAFFIE – Mme D. LABORDE par M. F. BOURDEAU – M. M. HAMDANI par Mme M. FLEURY – Mme KD. MAKOUTA par M. P. SEDARD – Mme MC. BARTHES par M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX par M. P. SAINSARD.
OBJET 02 – Approbation du Compte Administratif 2016	Absent M. G. ALAPETITE. Madame Gaëlle RACKELBOOM a été élue secrétaire de séance. VU le Code général des Collectivités territoriales, VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, VU les délibérations du Conseil Municipal portant : - sur le vote du Budget primitif 2016 le 21 mars 2016, - sur le vote de la décision modificative n° 1 en date du 13 juin 2016, - sur le vote de la décision modificative n°2 en date du 26 septembre 2016, - sur le vote de la décision modification n°3 en date du 21 novembre 2016, VU l'avis des commissions municipales, CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut valablement délibérer sur le compte administratif 2016 dressé par M. Guy GEOFFROY, Député-Maire, ENTENDU l'exposé des rapporteurs, Sous la présidence de Mme Marie-Martine SALLES, 1 ^{er} adjoint au maire, élue présidente de séance, pour le vote de cette délibération,

Commune de COMBS LA VILLE

COMPTÉ ADMINISTRATIF 2016

Annexe 1

LIBELLE	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAUX CUMULES	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
	RESULTATS REPORTEES.....	/	2 352 396,01	1 149 307,30		1 149 307,30
OPERATIONS DE L'EXERCICE.....	27 691 313,19	28 366 976,55	4 097 406,14	4 802 254,49	31 788 719,33	33 169 231,04
DONT RATTACHEMENT.....	959 836,44	161 636,23			959 836,44	161 636,23
TOTAUX	27 691 313,19	30 719 372,56	5 246 713,44	4 802 254,49	32 938 026,63	35 521 627,05
DEPENSES ENGAGEES NON RATTACHEES	/	/				
DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES			3 128 500,24	2 605 648,78	3 128 500,24	2 605 648,78
TOTAUX CUMULES	27 691 313,19	30 719 372,56	8 375 213,68	7 407 903,27	36 066 526,87	38 127 275,83
RESULTATS DE CLOTURE :						
- EXCEDENT		3 028 059,37				2 060 748,96
- DEFICIT			967 310,41			



Envoyé en préfecture le 23/03/2017

Reçu en préfecture le 23/03/2017

Publié le 23/03/2017
ID : 077-217701226-20170320-CM_20032017_3-DE

Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation 10.03.2017</p> <p>Date d'affichage 14.03.2017</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>en exercice : 35</p> <p>présents : 25</p> <p>votants : 35</p> <p>OBJET</p> <p>03 - Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2016</p>	<p>L'an deux mil dix-sept, le vingt mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.</p> <p>Présents</p> <p>M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO.</p> <p>Absents représentés</p> <p>M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – Mme J. FOURGEUX par M. C. DELPUECH – M. B. BAILLY par Mme F. SAVY – Mme C. KOZAK par Mme J. BREDAS – M. Y. LERAY par M. M. BAFFIE – Mme D. LABORDE par M. F. BOURDEAU – M. M. HAMDANI par Mme M. FLEURY – Mme KD. MAKOUTA par M. P. SEDARD – Mme MC. BARTHES par M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX par M. P. SAINSARD.</p> <p>Madame Gaëlle RACKELBOOM a été élue secrétaire de séance.</p> <p>VU l'article L 2241.1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>VU la loi n°93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption,</p> <p>VU l'article 11 de la loi du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public,</p> <p>VU la circulaire du 12 février 1996 relative aux opérations immobilières réalisées par les collectivités territoriales,</p> <p>VU la délibération n°27 du 15 juin 1994 portant modification du champ d'application du droit de préemption urbain,</p> <p>VU la convention du 9 avril 1989 et l'avenant n°1 du 17 juin 1993 relatifs à l'exercice du droit de préemption urbain délégué à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne par la commune,</p>
--	---

VU la convention du 13 octobre 2009 et l'avenant n° 1 du 26 septembre 2014 relatifs à l'exercice du droit de préemption urbain délégué à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France par la commune,

VU l'avis des commissions municipales,

CONSIDERANT l'obligation pour les communes de plus de 2 000 habitants de délibérer annuellement sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières,

ENTENDU l'exposé des rapporteurs,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- 1 - ADOPTE le rapport présentant le bilan 2016 de la politique foncière de la commune (voir annexe ci-jointe),
- 2 - PREND ACTE de l'annexion de ce bilan au compte administratif de la commune qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal du 20 mars 2017,
- 3 - AUTORISE le Député-Maire ou son représentant à signer toute pièce consécutive à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 21 mars 2017

**Le Député-Maire
Guy GEOFFROY**

Signé

Pour : 35

Contre :

Abstention :

Exécutoire le **24 MARS 2017**

La présente délibération peut faire l'objet :

D'un recours administratif adressé au Député-Maire par lettre recommandée avec avis de réception dans les deux mois qui suivent sa notification et/ou son affichage ;

D'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou son affichage. Ce délai est interrompu et conservé au profit du demandeur en cas de recours administratif préalable.



Envoyé en préfecture le 23/03/2017

Reçu en préfecture le 23/03/2017

Stipulé le 23/03/2017
ID : 077-217701226-20170320-CM_20032017_4-DE

Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
10.03.2017

Date d'affichage
14.03.2017

Nombre de Conseillers

en exercice : 35

présents : 25

votants : 35

OBJET

**04 – Affectation du
résultat de l'exercice
2016**

L'an deux mil dix-sept, le vingt mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO.

Absents représentés

M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – Mme J. FOURGEUX par M. C. DELPUECH – M. B. BAILLY par Mme F. SAVY – Mme C. KOZAK par Mme J. BREDAS – M. Y. LERAY par M. M. BAFFIE – Mme D. LABORDE par M. F. BOURDEAU – M. M. HAMDANI par Mme M. FLEURY – Mme KD. MAKOUTA par M. P. SEDARD – Mme MC. BARTHES par M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX par M. P. SAINSARD.

Madame Gaëlle RACKELBOOM a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction M 14,

Vu la délibération n° 02 du 20 mars 2017 portant vote du compte administratif 2016,

VU l'avis des commissions municipales,

CONSIDERANT qu'il appartient, dans le cadre de l'application de la nomenclature M 14, au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2016,

CONSIDERANT que la section d'investissement laisse apparaître un besoin de financement de 967 310,41 €,

CONSIDERANT que le résultat de fonctionnement du compte administratif 2016 laisse apparaître un solde positif de 3 028 059,37 €,

ENTENDU l'exposé des rapporteurs,

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré,

1 - DECIDE d'affecter à la section d'investissement au chapitre 01.1068 la somme de 967 310,41 €, et d'inscrire en report de fonctionnement au chapitre 01.002 la somme de 2 060 748,96 €.

2 - AUTORISE le Député-Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à la présente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 21 mars 2017

**Le Député-Maire
Guy GEOFFROY**

Signé

Pour : 30
Contre : -
Abstentions : 5

Exécutoire le **24 MARS 2017**

La présente délibération peut faire l'objet :

D'un recours administratif adressé au Député-Maire par lettre recommandée avec avis de réception dans les deux mois qui suivent sa notification et/ou son affichage ;

D'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou son affichage. Ce délai est interrompu et conservé au profit du demandeur en cas de recours administratif préalable.

ANNEXE à la Délibération n° 03 du 20 MARS 2017 : Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2016

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) – ENTREES 23/03/2017

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) – SORTIES 17701226-20170320-CM_20032017_3-DE

Année 2016**Etat des entrées des biens dans le patrimoine de la Commune**

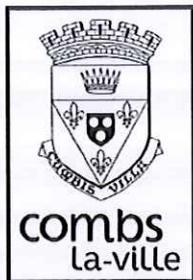
Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux	Acquisition auprès de l'EPFIF Parcelle A2619 (15m ²) A1085 (515m ²) Localisation : rue André Jarlan Nature : Garage Citroën Délibération du Conseil Municipal : 15/02/2016 Acte notarié signé le 22/02/2016	193 072,26 €		
Acquisitions à titre gratuit	Rétrocession de Bouygues à titre gracieux De la voirie et des espaces verts Parcelle A4967 (106 m ²) Localisation : 12 avenue de Quincy – Villa Mozart Nature : voirie, espaces verts Délibération du Conseil Municipal : 18/05/2015 Acte notarié signé le 27/11/2015	0 €		
	Rétrocession de Bouygues à titre gracieux De la voirie (champs du Grillon) Parcelle AH344 (1108,30m ²) et AH319 (924m ²) Localisation : allée A. de Musset et S.Mallarmé Nature : voirie Délibération du Conseil Municipal : 18/05/2015 Acte notarié signé le 02/10/2015	0€		
	Rétrocession de Bouygues à titre gracieux De la voirie (Pré au moineau) Parcelles AH396 (1 606m ²) AH366 (881,90m ²) Localisation : allées A. de Noailles, A.Rimbaud, G.Brassens, P.Verlaine Nature : voirie Délibération du Conseil Municipal : 20/03/2000 Acte notarié : 31/07/2015	0 €		
Au titre d'une mise à disposition				
Au titre d'une affectation				
Biens de faible valeur				
Divers				
TOTAL GENERAL		193 072.26 €		

Etat des sorties des biens du patrimoine de la Commune

Envoyé en préfecture le 23/03/2017

Reçu en préfecture le 23/03/2017

Modalités de cession	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au 01/01/08	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux	Cession à M.Mme VAUCOULEUR Parcelle AE575p (14m²) Localisation : rue de la Polynésie Nature : Espaces Verts non aedificandi Délibération du Conseil Municipal : 18/05/2015 Acte notarié le 23/11/2015					700 €	
	Cession mini-crèche Verseau Parcelle A3115p (685m²) Localisation : 9 rue de Vaux la Reine Nature : espaces verts et bâtiment Délibération du Conseil Municipal : 18/04/2016 Acte notarié le : 17/10/2016					215 000 €	
Cessions à titre gratuit							
Au titre d'une mise à disposition							
Au titre d'une affectation							
Biens de faible valeur							
Divers							
TOTAL GENERAL						215 700 €	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
10.03.2017

Date d'affichage
14.03.2017

Nombre de Conseillers

en exercice : 35

présents : 25

votants : 35

OBJET :

**05 - Fiscalité locale 2017 :
maintien des taux
d'imposition**

L'an deux mil dix-sept, le vingt mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO.

Absents représentés

M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – Mme J. FOURGEUX par M. C. DELPUECH – M. B. BAILLY par Mme F. SAVY – Mme C. KOZAK par Mme J. BREDAS – M. Y. LERAY par M. M. BAFFIE – Mme D. LABORDE par M. F. BOURDEAU – M. M. HAMDANI par Mme M. FLEURY – Mme KD. MAKOUTA par M. P. SEDARD – Mme MC. BARTHES par M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX par M. P. SAINSARD.

Madame Gaëlle RACKELBOOM a été élue secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°1 du 20 février 2017 portant débat d'orientation budgétaire,

VU l'avis de la Commission Administration-Finances,

CONSIDERANT que la Municipalité a décidé pour 2017 un maintien des taux de la fiscalité locale à leur niveau de 2001 conformément aux objectifs votés dans le Débat d'Orientation Budgétaire,

ENTENDU l'exposé des rapporteurs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1 - PROPOSE de maintenir les taux aux valeurs suivantes :

- taux de la taxe d'habitation :14,82 %
- taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties :24,63 %
- taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties :66,28 %

2 - AUTORISE le Député-Maire ou son représentant à signer toute pièce consécutive à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 21 mars 2017

**Le Député-Maire
Guy GEOFFROY**

Signé

Pour : 35

Contre : -

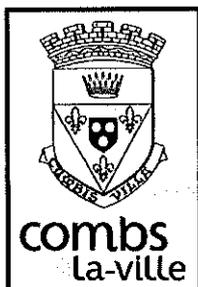
Abstentions : -

Exécutoire le 21 MARS 2017

La présente délibération peut faire l'objet :

D'un recours administratif adressé au Député-Maire par lettre recommandée avec avis de réception dans les deux mois qui suivent sa notification et/ou son affichage ;

D'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou son affichage. Ce délai est interrompu et conservé au profit du demandeur en cas de recours administratif préalable.



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation 10.03.2017</p> <p>Date d'affichage 14.03.2017</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 35 présents : 25 votants : 35</p> <p>OBJET 06 - Vote du Budget Primitif 2017</p>	<p>L'an deux mil dix-sept, le vingt mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.</p> <p>Présents M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO.</p> <p>Absents représentés M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – Mme J. FOURGEUX par M. C. DELPUECH – M. B. BAILLY par Mme F. SAVY – Mme C. KOZAK par Mme J. BREDAS – M. Y. LERAY par M. M. BAFFIE – Mme D. LABORDE par M. F. BOURDEAU – M. M. HAMDANI par Mme M. FLEURY – Mme KD. MAKOUTA par M. P. SEDARD – Mme MC. BARTHES par M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX par M. P. SAINSARD.</p> <p>Madame Gaëlle RACKELBOOM a été élue secrétaire de séance.</p> <p>VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, VU la délibération n°01 du 20 février 2017 portant débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2017, et approuvant le rapport d'orientation budgétaire, VU l'instruction comptable M14, VU l'avis des commissions municipales, CONSIDERANT que le budget proposé est présenté en équilibre, sincère et véritable, ENTENDU l'exposé des rapporteurs, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 1 - DECIDE d'adopter le Budget Primitif 2017 présenté ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none">• au niveau du chapitre pour la section d'investissement,• au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
---	---

dont l'équilibre est le suivant :

SECTIONS	RECETTES	DEPENSES
Investissement (en €)	7 459 236,19	7 459 236,19
Fonctionnement (en €)	27 235 624,00	27 235 624,00
TOTAUX (en €)	34 694 860,19	34 694 860,19

2 - AUTORISE le Député-Maire ou son représentant à signer tout acte consécutif au présent budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 21 mars 2017



Le Député-Maire

Guy GEOFFROY

Pour : 30

Contre :

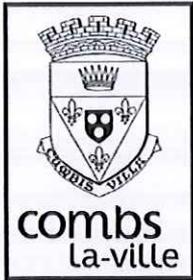
Abstentions : 5

Exécutoire le 24 MARS 2017

La présente délibération peut faire l'objet :

D'un recours administratif adressé au Député-Maire par lettre recommandée avec avis de réception dans les deux mois qui suivent sa notification et/ou son affichage ;

D'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou son affichage. Ce délai est interrompu et conservé au profit du demandeur en cas de recours administratif préalable.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation 10.03.2017</p> <p>Date d'affichage 14.03.2017</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>en exercice : 35</p> <p>présents : 25</p> <p>votants : 35</p> <p>OBJET</p> <p>07 – Modification du tableau des effectifs du Personnel Communal</p>	<p>L'an deux mil dix-sept, le vingt mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.</p> <p>Présents M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO.</p> <p>Absents représentés M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – Mme J. FOURGEUX par M. C. DELPUECH – M. B. BAILLY par Mme F. SAVY – Mme C. KOZAK par Mme J. BREDAS – M. Y. LERAY par M. M. BAFFIE – Mme D. LABORDE par M. F. BOURDEAU – M. M. HAMDANI par Mme M. FLEURY – Mme KD. MAKOUTA par M. P. SEDARD – Mme MC. BARTHES par M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX par M. P. SAINSARD.</p> <p>Madame Gaëlle RACKELBOOM a été élue secrétaire de séance.</p> <p>VU le Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,</p> <p>VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,</p> <p>VU les décrets d'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, qui ont défini les conditions de recrutement et de rémunération des différents cadres d'emplois des filières Sanitaire et Sociale, Culturelle, Technique, Administrative, Sportive, Animation et de la Police Municipale,</p> <p>VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié,</p> <p>VU la circulaire NOR BCFF0926531 C du 19 novembre 2009 relative aux modalités d'application de la loi mobilité,</p>
--	---

VU l'avis des Commissions municipales,

VU le budget de la Commune,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'adapter le tableau des effectifs, suite à des mouvements de personnel au sein des services municipaux,

ENTENDU l'exposé des rapporteurs,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

1- DECIDE de transformer le tableau des effectifs du personnel communal selon les modalités fixées en annexe,

2- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2017,

3- AUTORISE le Député-Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 21 mars 2017

**Le Député-Maire
Guy GEOFFROY**

Signé

Pour : 35

Contre : -

Abstentions : -

Exécutoire le **24 MARS 2017**

La présente délibération peut faire l'objet :

D'un recours administratif adressé au Député-Maire par lettre recommandée avec avis de réception dans les deux mois qui suivent sa notification et/ou son affichage ;

D'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou son affichage. Ce délai est interrompu et conservé au profit du demandeur en cas de recours administratif préalable.

ANNEXE à la Délibération n°07

Envoyé en préfecture le 23/03/2017

Reçu en préfecture le 23/03/2017

Affiché le 23/03/2017



ID : 077-217701226-20170320-CM_20032017_7-DE

SITUATION ANCIENNE	SITUATION NOUVELLE	DATE D'EFFET
	1 poste de Brigadier-Chef Principal TC CNRACL	01/04/2017
1 poste d'Adjoint technique de 2 ^{ème} classe TC Contrat 3-2 IRCANTEC	1 poste d'Adjoint technique TC CNRACL	01/03/2017
1 poste d'Adjoint technique de 2 ^{ème} classe TC Contrat 3-2 IRCANTEC	1 poste d'Adjoint technique TC CNRACL	01/03/2017
1 poste d'Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe TC CNRACL	1 poste de Brigadier TC CNRACL	01/01/2017
	1 poste de Gardien de Police Municipale TC CNRACL	01/04/2017

TC : Temps complet

TNC : Temps non complet

Cont 3-1: Contractuel en remplacement

Cont 3-2: Contractuel poste vacant 1 an

Cont 3-1° : Accroissement temporaire d'activité

Cont 3-2° : Accroissement saisonnier d'activité

Contr. Art. 38 : Recrutement de travailleurs handicapés



Envoyé en préfecture le 23/03/2017

Reçu en préfecture le 23/03/2017

Commune de COMBS LA VILLE
ID : 077-217701226-20170320-CM_20032017_8-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation 10.03.2017</p> <p>Date d'affichage 14.03.2017</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>en exercice : 35</p> <p>présents : 25</p> <p>votants : 35</p> <p>OBJET</p> <p>08 – Cession du bâtiment communal situé au 77 C rue Sermonoise</p>	<p>L'an deux mil dix-sept, le vingt mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.</p> <p>Présents</p> <p>M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO.</p> <p>Absents représentés</p> <p>M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – Mme J. FOURGEUX par M. C. DELPUECH – M. B. BAILLY par Mme F. SAVY – Mme C. KOZAK par Mme J. BREDAS – M. Y. LERAY par M. M. BAFFIE – Mme D. LABORDE par M. F. BOURDEAU – M. M. HAMDANI par Mme M. FLEURY – Mme KD. MAKOUTA par M. P. SEDARD – Mme MC. BARTHES par M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX par M. P. SAINSARD.</p> <p>Madame Gaëlle RACKELBOOM a été élue secrétaire de séance.</p> <p>VU le Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé,</p> <p>VU l'avis des Domaines en date du 27 février 2015,</p> <p>VU la délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2015 portant avis sur le principe de cession de la propriété communale sise 77 c rue Sermonoise,</p> <p>VU la délibération du Conseil Municipal du 19 octobre 2015 approuvant la désaffectation et le déclassement de la propriété communale sise 77 c rue Sermonoise, après enquête publique,</p> <p>VU l'avis des commissions municipales,</p> <p>ENTENDU l'exposé des rapporteurs,</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,</p>
--	---

1. APPROUVE et CONFIRME la désaffectation ainsi que le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée A n°5521,
2. APPROUVE l'intégration dans l'inventaire du patrimoine communal de la parcelle cadastrée A n°5521, pour une valeur globale estimée à ce jour à 166 000 euros,
3. AUTORISE la cession de cette propriété au prix fixé par la Direction Nationale d'Intervention Domaniale, soit 166 000 euros net vendeur, et ce à Monsieur BRAN Sergio-Laurentiu et Madame SAVA Lorena,
4. PRECISE que les frais d'agence (mandat de vente) liés à cette vente seront à la charge de la commune à hauteur de 6000 euros,
5. PRECISE que les frais de notaire et d'enregistrement de l'acte auprès de la Conservation des Hypothèques, afférents à cette cession, seront à la charge exclusive des futurs acquéreurs,
6. DEMANDE à l'étude de Maître PETIT, notaire à Combs-la-Ville, de s'occuper de la vente et de rédiger les actes correspondants,
7. AUTORISE le Député-Maire ou son représentant à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 21 mars 2017

**Le Député-Maire
Guy GEOFFROY**

Signé

Pour : 35
Contre : -
Abstention : -

Exécutoire le 24 MARS 2017

La présente délibération peut faire l'objet :

D'un recours administratif adressé au Député-Maire par lettre recommandée avec avis de réception dans les deux mois qui suivent sa notification et/ou son affichage ;

D'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou son affichage. Ce délai est interrompu et conservé au profit du demandeur en cas de recours administratif préalable.

**Commune de COMBS LA VILLE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation
10.03.2017

Date d'affichage
14.03.2017

Nombre de Conseillers

en exercice : 35

présents : 25

votants : 35

OBJET

**09 - Cession du bâtiment
communal situé au 3
avenue de Quincy**

L'an deux mil dix-sept, le vingt mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO.

Absents représentés

M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – Mme J. FOURGEUX par M. C. DELPUECH – M. B. BAILLY par Mme F. SAVY – Mme C. KOZAK par Mme J. BREDAS – M. Y. LERAY par M. M. BAFFIE – Mme D. LABORDE par M. F. BOURDEAU – M. M. HAMDANI par Mme M. FLEURY – Mme KD. MAKOUTA par M. P. SEDARD – Mme MC. BARTHES par M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX par M. P. SAINSARD.

Madame Gaëlle RACKELBOOM a été élue secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé,

VU la délibération du Conseil Municipal du 19 octobre 2015 portant avis sur le principe de cession d'une partie de de la propriété communale sise 3 avenue de Quincy,

VU la délibération du Conseil Municipal du 18 avril 2016 approuvant la désaffectation et le déclassement d'une partie de la propriété communale sise 3 avenue de Quincy, après enquête publique,

VU l'avis des Domaines en date du 23 novembre 2016,

VU l'avis des commissions municipales,

ENTENDU l'exposé des rapporteurs,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

1. APPROUVE et CONFIRME la ~~désaffectation ainsi que le~~ déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée A n°5579 (192 m²),
2. APPROUVE l'intégration dans l'inventaire du patrimoine communal de la parcelle cadastrée A n°5579, pour une valeur globale estimée à ce jour à 195 000 euros,
3. AUTORISE la cession de cette propriété au prix fixé par la Direction Nationale d'Intervention Domaniale, soit 195 000 euros net vendeur, et ce à Monsieur et Madame ALTAZIN,
4. PRECISE que les frais d'agence (mandat de vente) liés à cette vente seront à la charge de la commune à hauteur de 8000 euros,
5. PRECISE que les frais de notaire et d'enregistrement de l'acte auprès de la Conservation des Hypothèques, afférents à cette cession, seront à la charge exclusive des futurs acquéreurs,
6. DEMANDE à l'étude de Maître PETIT, notaire à Combs-la-Ville, de s'occuper de la vente et de rédiger les actes correspondants,
7. AUTORISE le Député-Maire ou son représentant à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 21 mars 2017

Le Député-Maire
Guy GEOFFROY

Signé

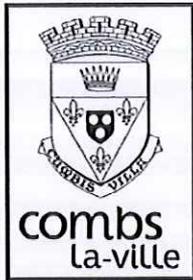
Pour : 35
Contre : -
Abstention : -

Exécutoire le 24 MARS 2017

La présente délibération peut faire l'objet :

D'un recours administratif adressé au Député-Maire par lettre recommandée avec avis de réception dans les deux mois qui suivent sa notification et/ou son affichage ;

D'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou son affichage. Ce délai est interrompu et conservé au profit du demandeur en cas de recours administratif préalable.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
10.03.2017

Date d'affichage
14.03.2017

Nombre de Conseillers

en exercice : 35

présents : 25

votants : 35

OBJET

**10 – Motion portant sur la
liaison d'intérêt
départemental A4-RN36.**

L'an deux mil dix-sept, le vingt mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO.

Absents représentés

M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – Mme J. FOURGEUX par M. C. DELPUECH – M. B. BAILLY par Mme F. SAVY – Mme C. KOZAK par Mme J. BREDAS – M. Y. LERAY par M. M. BAFFIE – Mme D. LABORDE par M. F. BOURDEAU – M. M. HAMDANI par Mme M. FLEURY – Mme KD. MAKOUTA par M. P. SEDARD – Mme MC. BARTHES par M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX par M. P. SAINSARD.

Madame Gaëlle RACKELBOOM a été élue secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le barreau de liaison A4-RN36, prévu et attendu par de nombreux Seine et Marnais, est un aménagement indispensable, identifié depuis plus de 20 ans, reconnu d'utilité publique, ayant fait l'objet de plusieurs contractualisations entre l'Etat et le Département et pour lequel le Département a lancé toutes les procédures et obtenu toutes les autorisations pour lancer les travaux ;

CONSIDERANT les manœuvres et décisions contraires à cet aménagement entreprises par l'Etat depuis le printemps 2015, dans le seul but d'empêcher sa réalisation, sans aucune solution alternative et avec comme unique motivation, la maximisation des profits de la SANEF, société privée concessionnaire de l'Autoroute A4 ;

CONSIDERANT, que malgré l'entêtement de l'Etat à vouloir passer en force, les démarches et contentieux ouverts par le Maire de Bailly-Romainvilliers et le Président du Conseil départemental ont permis de retarder les travaux de la SANEF qui rendraient inéluctables l'abandon de cet aménagement tel que prévu à la déclaration d'utilité publique ;

CONSIDERANT que ladite déclaration d'utilité publique tombe en juillet 2017 et qu'il est donc impérieux que le Département puisse commencer les travaux ;

VU l'avis des Commissions Municipales,

ENTENDU l'exposé des rapporteurs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CONDAMNE le changement de position inacceptable de l'Etat dans ce dossier, depuis le printemps 2015 ;

REFUSE que l'aménagement de la Seine et Marne soit tributaire d'arrangements opaques entre l'Etat et son concessionnaire autoroutier ;

RAPPELLE l'Etat à ses engagements antérieurs, au respect et à l'application de la DUP du 27 juillet 2012 ;

SOUTIENT le Département dans sa volonté d'ouvrir ce barreau à la circulation dans les plus brefs délais et l'encourage à commencer rapidement les travaux ;

EXIGE que l'Etat fasse dorénavant diligence et mette tout en œuvre pour permettre la réalisation du barreau A4-RN36 en demandant à la SANEF les modifications nécessaires de son projet pour le mettre en conformité avec la DUP et en cédant au Département les parcelles relatives au projet afin qu'il puisse exécuter ses travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 21 mars 2017

Le Député-Maire
Guy GEOFFROY

Signé

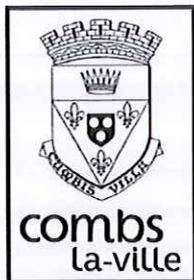
Pour : 35
Contre : -
Abstention : -

Exécutoire le 21 MARS 2017

La présente délibération peut faire l'objet :

D'un recours administratif adressé au Député-Maire par lettre recommandée avec avis de réception dans les deux mois qui suivent sa notification et/ou son affichage ;

D'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou son affichage. Ce délai est interrompu et conservé au profit du demandeur en cas de recours administratif préalable.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation 10.03.2017</p> <p>Date d'affichage 14.03.2017</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>en exercice : 35</p> <p>présents : 25</p> <p>votants : 35</p> <p><u>OBJET</u></p> <p>11 – Désignation du représentant de Combs-la-Ville à la Commission de Suivi de Site autour de l'usine de traitement d'ordures ménagères de Varennes-Jarcy.</p>	<p>L'an deux mil dix-sept, le vingt mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.</p> <p><u>Présents</u> M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO.</p> <p><u>Absents représentés</u> M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – Mme J. FOURGEUX par M. C. DELPUECH – M. B. BAILLY par Mme F. SAVY – Mme C. KOZAK par Mme J. BREDAS – M. Y. LERAY par M. M. BAFFIE – Mme D. LABORDE par M. F. BOURDEAU – M. M. HAMDANI par Mme M. FLEURY – Mme KD. MAKOUTA par M. P. SEDARD – Mme MC. BARTHES par M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX par M. P. SAINSARD.</p> <p>Madame Gaëlle RACKELBOOM a été élue secrétaire de séance.</p> <p>VU le Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>VU la demande du SIVOM,</p> <p>CONSIDERANT qu'il convient d'installer la Commission de Suivi de Site autour de l'usine de traitement d'ordures ménagères de Varennes-Jarcy,</p> <p>ENTENDU l'exposé des rapporteurs</p> <p>M. le Maire fait appel aux candidatures.</p> <p>Se sont portés candidats :</p> <p>M. Michel BAFFIE</p> <p>Il est ensuite procédé à l'élection au scrutin secret, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>
---	---

Nombre de votants : 35
Nombre de bulletins nuls : /
Nombre de suffrages exprimés : 35
Majorité absolue : 18

Ont obtenu : 35 voix

M. Michel BAFFIE

Sont déclarés élus :

M. Michel BAFFIE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 21 mars 2017

**Le Député-Maire
Guy GEOFFROY**

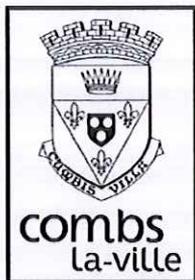
Signé

Exécutoire le 21 MARS 2017

La présente délibération peut faire l'objet :

D'un recours administratif adressé au Député-Maire par lettre recommandée avec avis de réception dans les deux mois qui suivent sa notification et/ou son affichage ;

D'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou son affichage. Ce délai est interrompu et conservé au profit du demandeur en cas de recours administratif préalable.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation 10.03.2017</p> <p>Date d'affichage 14.03.2017</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>en exercice : 35</p> <p>présents : 25</p> <p>votants : 35</p> <p>OBJET</p> <p>12 – Cession de la propriété correspondant au site de Trait d'Union située rue Pablo Picasso</p>	<p>L'an deux mil dix-sept, le vingt mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.</p> <p>Présents M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO.</p> <p>Absents représentés M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – Mme J. FOURGEUX par M. C. DELPUECH – M. B. BAILLY par Mme F. SAVY – Mme C. KOZAK par Mme J. BREDAS – M. Y. LERAY par M. M. BAFFIE – Mme D. LABORDE par M. F. BOURDEAU – M. M. HAMDANI par Mme M. FLEURY – Mme KD. MAKOUTA par M. P. SEDARD – Mme MC. BARTHES par M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX par M. P. SAINSARD.</p> <p>Madame Gaëlle RACKELBOOM a été élue secrétaire de séance.</p> <p>VU le Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé,</p> <p>VU la délibération n° 3 du Conseil Municipal du 22 juin 2015 portant notamment avis sur le principe de cession du lot 1 situé à l'emplacement de Trait d'Union,</p> <p>VU la délibération n° 4 du Conseil Municipal du 26 septembre 2016 portant sur la cession de la propriété correspondant au site de Trait d'Union située rue Pablo Picasso,</p> <p>VU l'avis des Domaines en date du 06 juillet 2016,</p> <p>VU l'avis des commissions municipales,</p> <p>ENTENDU l'exposé des rapporteurs,</p>
--	---

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

1. APPROUVE et CONFIRME la ~~désaffectation ainsi que le~~ déclassement du domaine public communal de l'emprise foncière correspondant au lot 1 de 2441 m² (voir annexe),
2. AUTORISE la cession de cette propriété à l'OPH 77 au prix de 1 450 000 euros HT net vendeur, comprenant d'une part un paiement direct de 679 337 € HT et d'autre part un paiement en dation de 770 663 € HT (voirie de desserte et local brut de 673 m² qui accueillera le futur centre social),
3. PRECISE que la propriété sera vendue en l'état et que les frais de démolition du bâtiment seront à la charge de l'acquéreur,
4. PRECISE que les frais de notaire et d'enregistrement de l'acte auprès de la Conservation des Hypothèques, afférents à cette cession, seront à la charge exclusive de l'acquéreur,
5. DEMANDE à l'étude de Maître PETIT, notaire à Combs-la-Ville, de s'occuper de la vente et de rédiger les actes correspondants,
6. AUTORISE le Député-Maire ou son représentant à signer toutes pièces consécutives à cette décision, notamment la promesse de vente et l'acte authentique.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 21 mars 2017

**Le Député-Maire
Guy GEOFFROY**

Signé

Pour : 35
Contre : -
Abstention : -

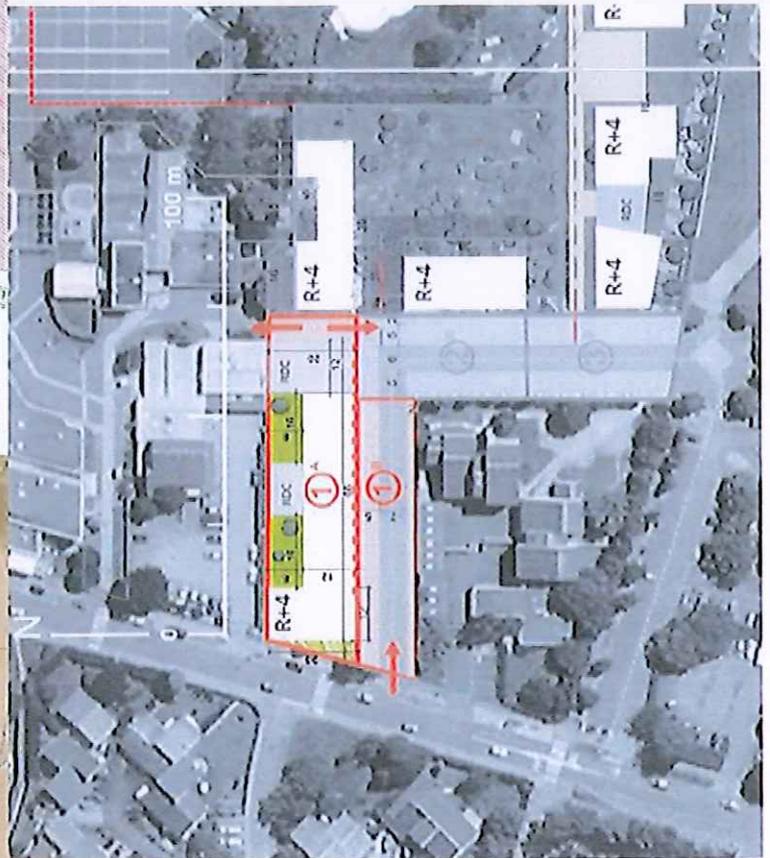
Exécutoire le 24 MARS 2017

La présente délibération peut faire l'objet :

D'un recours administratif adressé au Député-Maire par lettre recommandée avec avis de réception dans les deux mois qui suivent sa notification et/ou son affichage ;

D'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou son affichage. Ce délai est interrompu et conservé au profit du demandeur en cas de recours administratif préalable.

**Annexe 1 à la délibération n°12
Cession de la propriété correspondant au site de Trait d'Union située rue Pablo Picasso**



Envoyé en préfecture le 23/03/2017
Reçu en préfecture le 23/03/2017
Affiché le 23/03/2017 
ID : 077-217701226-20170320-CM_20032017_12-DE